

THÈME

1. Mobilités internes à l'éducation : comment les favoriser et les valoriser ?
2. Fonctions mixtes : quelles fonctions valoriser, développer ou inventer ?

L'ESSENTIEL

L'atelier commence par l'intervention de Barbara Tournier et Chloé Chimier, chercheuses à l'UNESCO. Précisons qu'elles connaissent peu le système français. Leur étude porte principalement sur l'Amérique Latine, Singapour, la Thaïlande, New York City et l'Éthiopie. Elles font donc le constat de ce qui fonctionne le mieux dans les systèmes éducatifs concernant l'organisation des carrières. Elles découvrent ainsi ce que le SNALC dit depuis longtemps :

- **Une structure de carrière plus attrayante** est un moyen de palier la perte d'attractivité et le manque de motivation des personnels.
- Les progressions uniquement à l'ancienneté démotivent les professeurs. Nos intervenantes, expertes, emploient sans aucune appréhension le terme de **méritocratie** pour ces systèmes.
- Les réformes qui ont réussi se sont appuyées sur **les expériences des professeurs** et en accord avec eux. La place des syndicats est importante dans ce dialogue (exemple de New York).
- Une réforme ambitieuse se fait avec **une rémunération accrue significativement**.

Ces conclusions nous réjouissent dans la forme et le contenu.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

Si nous reprenons la grille de lecture qui a été présentée, la France est passée d'un système de deuxième génération correspondant à une situation de pays développé et continuant de progresser, à un système de première génération. Ce système de première génération correspond à des avancements à l'ancienneté (c'est le cas avec le PPCR), à peu de dialogue (fin des CAPA, votes négatifs du CTM sur les grands sujets sans prise en compte par le gouvernement) qui ont pour effet de démotiver les personnels, de précariser leur situation, de pousser une part croissante des professeurs vers un second métier pour maintenir ses revenus. Ce système passe aussi par une hiérarchie peu efficace et peu considérée par les professeurs. Tout cela ressemble à une synthèse du système français actuel.

Le SNALC propose donc, en lien avec le premier atelier, un effort important et rapide en matière de rémunération et une remise en cause du PPCR. Faciliter les mobilités dites horizontales entre métiers de l'Éducation nationale permettra aussi des évolutions de carrière utiles à l'institution et nécessaires pour des carrières de plus en plus longues, toujours sur la base du volontariat.

L'AVIS DU SNALC

L'atelier est toujours dense avec de vrais échanges et une liberté de parole avec des termes rarement entendus par ailleurs. Les propositions convergent avec la nécessaire progression des rémunérations, la reconnaissance d'activités déjà réalisées et la liberté pédagogique permettant la reconnaissance des professeurs.